

Bruxelles, le 12 décembre 2008

La Commission européenne se réjouit de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen

A compter d'aujourd'hui, les contrôles aux frontières terrestres entre la Suisse et les 24 pays qui font déjà partie de l'espace Schengen seront levés. Contextuellement, la Suisse adhère aussi au système de Dublin, établissant les critères pour l'attribution à un Etat membre la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile.

Le Président, José Manuel Barroso, a déclaré: *"Je souhaite féliciter la Suisse, la Présidence européenne ainsi que tous les Etats Membres pour leurs efforts à élargir, dès aujourd'hui, la zone Schengen à la Suisse. Mes sincères félicitations à la Suisse. Schengen représente la victoire contre les obstacles à l'unité, la paix et la liberté en Europe, tout en créant les conditions d'une sécurité accrue. Aujourd'hui, la Suisse a, une fois encore, fait preuve de son engagement à coopérer le plus étroitement avec l'Union Européenne pour le bien du peuple suisse."*

Pour le vice-président Jacques Barrot, membre de la Commission chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité: *"Aujourd'hui, une étape importante dans les relations entre l'UE et la Suisse est achevée. Je suis heureux que les citoyens de l'Union et les citoyens suisses puissent bénéficier de l'espace sans frontières, qui s'ouvre aujourd'hui à son 25^{ème} pays membre. Je tiens à féliciter la Suisse pour les efforts qu'ils ont accomplis. Je me réjouis également de l'adhésion de la Suisse au système de Dublin: ceci, j'en suis sûr, contribuera à une protection plus efficace des demandeurs d'asile en Europe."*

Après l'élargissement de l'espace Schengen à 9 nouveaux membres (Estonie, République tchèque, Lituanie, Hongrie, Lettonie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie) le 21 décembre dernier, la Suisse célèbre aujourd'hui son adhésion. Ceci facilitera le développement des régions frontalières, une intensification du tourisme et une incidence favorable sur les infrastructures. Pour les voyageurs de bonne foi, les déplacements entre les pays membres de l'espace Schengen et la Suisse seront plus rapides et plus aisés. Les ressortissants de pays tiers pourront voyager munis d'un visa Schengen et n'auront plus besoin de divers visas nationaux.

La connexion de la Suisse au système d'information Schengen, qui permet d'échanger des informations sur les personnes recherchées, portées disparues et interdites d'entrée, ainsi que sur les biens perdus et volés, a été assurée avant que son adhésion ne puisse être acceptée. Les ministres de la justice et des affaires intérieures ont conclu, en novembre, que la Suisse avait satisfait aux critères fixés dans l'acquis.

La Commission est persuadée que les autorités suisses font tout le nécessaire afin que Les contrôles aux frontières aériennes puissent être levés comme prévu en mars 2009.

Une solution pragmatique a pu être trouvée pour la frontière entre la Suisse et le Liechtenstein et la Commission espère que les procédures de ratification du Protocole sur l'association du Liechtenstein se termineront dans les meilleurs délais permettant au Liechtenstein de rejoindre l'espace Schengen (après évaluation) fin de l'année 2009.

La Suisse adhère également à l'acquis de Dublin. A cet égard il est important de noter que la Commission a présenté le 3 décembre une révision des règlements de Dublin et Eurodac visant à renforcer la protection des demandeurs d'asile et à rendre le système de Dublin plus efficace: cette proposition s'inscrit dans la volonté de créer un régime européen commun d'asile se caractérisant par un niveau très élevé de protection des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale dans l'Union, auquel la Suisse sera maintenant associée.

Pour en savoir plus sur les activités du vice-président Barrot, veuillez consulter son site internet

http://www.ec.europa.eu/commission_barroso/barrot/index_fr.htm